



2026

RÈGLEMENT

FESTIVAL

INTERNATIONAL

FITF

FÊTE DE LA

SANGE SULLY-

SUR-LOIRE

TABLE DES MATIERES

Table des matières

I.1 PARTICIPATION.....	4
I.2 INSCRIPTION.....	4
I.3 ÉPREUVES.....	4
I.3.1 Épreuve diplômante :	4
I.3.2 Épreuves générales :	4
I.3.3 Épreuves particulières :	4
I.3.4 Épreuves de formations musicales :	4
I.4 PRIX ET RÉCOMPENSES	5
II.1 RÉPERTOIRE :.....	5
II.1.1 Répertoire des 62 fanfares imposables dans les épreuves générales	5
II.1.1.1 39 fanfares de circonstances	5
II.1.1.2 23 fanfares d'animaux	5
II.1.1.3 Répertoire des 25 fanfares imposées au Brevet du Sonneur.....	5
II.2 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	5
II.2.1 Passage des concurrents.....	5
II.2.1.1 Épreuves « APPELÉES » :.....	5
II.2.1.2 Épreuves « NON APPELÉES » :	5
II.2.1.3 Épreuves par « POULES » :	6
II.2.2 Nature des fanfares.....	6
II.2.2.1 Fanfares dites « IMPOSÉES » par la F.I.T.F. sont issues :.....	6
II.2.2.2 Fanfares dites « AU CHOIX » ou « AU CHOIX INTEGRAL »	6
II.2.3 Forme des épreuves.....	6
II.2.3.1 Sous forme "ÉLIMINATOIRES"	6
II.2.3.2 Sous forme de "CLASSEMENTS"	6
II.3 JUGEMENT DES ÉPREUVES	6
II.3.1 Principes.....	6
II.3.2 Notations spécifiques appliquées à toutes les fanfares de toutes les épreuves	6
II.3.3 Notations spécifiques appliquées aux seules fanfares imposées	7
II.3.4 Exploitation des jugements.....	7
III.1 BREVET DU SONNEUR.....	7
III.1.1 Module Répertoire	7
III.1.2 Module Son & Vibrato	7
III.1.3 Module Piqués	7
III.1.4 Module Tayauts	7
III.1.5 Déroulement des Épreuves « Modules ».....	8
III.1.6 Examen du Brevet du Sonneur	8

III.1.7	Brevet par voie directe	8
III.1.8	Résultats.....	8
III.2	ÉPREUVES GÉNÉRALES	8
III.2.1	Généralités des épreuves Championnat solo catégorie 5, 4, 3, 2.....	8
III.2.2	Championnat 5e catégorie :.....	8
III.2.3	Championnat 4e catégorie.....	9
III.2.4	Championnat 3e catégorie.....	9
III.2.5	Championnat 2e catégorie.....	9
III.2.6	Championnat 1re catégorie – Championnat de France	9
III.2.7	Championnat International.....	9
III.2.8	Championnat des Dames :	9
III.2.9	Coupe FITF « avec passage de catégorie ».....	10
III.3	ÉPREUVES PARTICULIÈRES.....	10
III.3.1	Épreuve Louvarts	10
III.3.2	Championnat Débutants.....	11
III.3.3	Championnat Vétérans	11
III.4	EXAMEN DE PASSAGE DE CATEGORIE PAR VALIDATION DES ACQUIS.....	11
III.5	EPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES	12
III.5.1	Championnat de Duos 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e catégorie et débutants	12
III.5.2	Championnat de Duos 1 ^{re} et 2 ^e catégorie :.....	12
III.5.3	Championnat de France et International de Trios et de Basse.....	13
IV.1	PALMARÈS.....	13
IV.2	CHARTRE DU CONCURRENT.....	13
IV.3	SANCTIONS.....	13
IV.4	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	14
IV.5	ASSURANCES	14
IV.6	INTERET GÉNÉRAL.....	14

I.1 PARTICIPATION

Pour participer au Concours Fédéral annuel, le sonneur doit :

- Être membre de la F.I.T.F. et à jour de la cotisation concurrent ou jeune,
- Être en possession de sa carte FITF, version papier ou numérique
- S'engager à respecter les résultats des épreuves et à ne pas les contester devant quelque juridiction que ce soit,
- Accepter de céder gratuitement à la FITF ses droits à l'image et ses droits sur les enregistrements sonores liés aux prestations effectuées lors de ce concours International, que ce soit à l'occasion des épreuves elles-mêmes, ou durant tout le week-end, sur le lieu du concours.

En s'inscrivant aux épreuves, les candidats attestent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter.

I.2 INSCRIPTION

L'inscription s'effectue uniquement sur le site FITF :

- Soit directement depuis l'espace adhérent, rubrique "Inscriptions aux concours",
- Soit par l'intermédiaire d'un membre de votre délégation régionale, du responsable de votre groupe ou d'un autre adhérent,
- Pour les duos et les trios, **le chant est seul responsable de l'inscription des formations.**
(La composition des duos et trios, précisée avec soin, ne pourra pas être modifiée)
- **Aucune dérogation ne sera accordée en cas d'inscription hors délais.**

En cas de difficultés, la commission informatique ou le secrétariat vous aident à vous inscrire.
Contactez le secrétariat par courriel secretariat@fitf.org ou par téléphone 02 38 77 08 56
Contactez le service informatique par courriel informatique@fitf.org

I.3 ÉPREUVES

I.3.1 Épreuve diplômante :

Brevet du Sonneur.

Passage de catégories par Validation des Acquis (VDA).

I.3.2 Épreuves générales :

Championnat 5^e catégorie,
Championnat 4^e catégorie,
Championnat 3^e catégorie,
Championnat 2^e catégorie,
Championnat 1^{re} catégorie et Championnat de France,
Championnat International,
Championnat des Dames,
Coupe FITF.

I.3.3 Épreuves particulières :

Épreuve Louvarts,
Championnat Débutants,
Championnat Vétérans.

I.3.4 Épreuves de formations musicales :

Championnats duos,
Championnats de seconde,
Championnat trios,
Championnat de France Basse,
Championnat International de Basse.

I.4 PRIX ET RÉCOMPENSES

Les titulaires du **BREVET DU SONNEUR** reçoivent un diplôme F.I.T.F.

Les **lauréats** des autres épreuves reçoivent indifféremment des récompenses en espèces ou en nature.

Il peut également être décerné un **PRIX DES ESPOIRS** qui ne couronne pas le succès à une épreuve particulière. Son esprit est d'encourager les sonneurs de moins de 14 ans, en récompensant le talent et la persévérance dont ils ont fait preuve au cours des compétitions. Le lauréat est désigné par les jurys qui auront pu remarquer, dans les différentes épreuves, ses qualités précoces.

L'ensemble des jugements du Festival International est basé sur l'exécution de fanfares.

La sélection ou le classement des candidats est effectué par des jurys composés de juges officiels nommés par la F.I.T.F. dont les jugements sont récoltés et traités par la commission informatique du concours.

II.1 RÉPERTOIRE :

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares, dont certaines peuvent être imposées et sont, pour l'année en cours, publiées par catégorie sur le site de la FITF (<https://fitf.org>).

II.1.1 Répertoire des 62 fanfares imposables dans les épreuves générales

Les fanfares susceptibles d'être imposées ou sonnées comme fanfares dites de vènerie sont les suivantes :

II.1.1.1 39 fanfares de circonstances

La Sortie du Chenil, Le Départ pour la Chasse, Le Nouveau Départ, La Marche de Vènerie, L'Arrivée au Rendez-Vous, La Calèche des Dames, Le Départ du Rendez-Vous, Le Lancé, La Vue, Le Change, Les Animaux en Compagnie, Le Vol-ce-l'est, Le Débouché, La Plaine, Le Changement de Forêt, Le Relancé à Vue, Le Bat-l'eau, La Sortie de l'Eau, L'Hallali sur Pied, L'Hallali par Terre, Le Terré du Renard, La Curée, Les Honneurs, Le Rembuché, La Retraite de Grâce, La Retraite Manquée, La Retraite Prise, Le Retour de la Chasse, La Rentrée au Château, Le Réveil, L'Adieu des Maîtres, L'Adieu des Piqueux, Le Bonsoir, La Rentrée au Chenil, La Saint-Hubert, Le Passage du Chemin de Fer, Le Passer l'Eau en Barque, L'Appel Fanfare des Maîtres, Le Terré du Blaireau.

II.1.1.2 23 fanfares d'animaux

Le Daguet, La 2 Tête, La 3e Tête, La 4e Tête, Le Dix Cors Jeunement, Le Dix Cors ou la Royale, La Tête Bizarde, La Biche, Le Chevreuil, Le Chevreuil de Bourgogne, Le Daim, Le Sanglier, La Laie, Le Loup, Le Louvart, Le Renard, Le Blaireau, Le Lièvre, Le Lapin, La Louve, Le Grand Sanglier, Le Daim Blanc, La Quatrième Tête Bourbon.

II.1.1.3 Répertoire des 25 fanfares imposées au Brevet du Sonneur

Imposables pour l'examen du BS	01	Le départ pour la chasse	07	Le chevreuil	13	La vue	19	L'adieu des maîtres
	02	L'arrivée au rendez-vous	08	Le sanglier	14	Les animaux en compagnie	20	La rentrée au chenil
	03	Le lancé	09	Le point du jour	15	Le bât-l'eau	21	La Saint-Hubert
	04	Le vol-ce-l'est	10	La sortie du chenil	16	L'hallali sur pied	22	Le dix-cors ou la royale
	05	Le débouché	11	Le nouveau départ	17	La curée	23	Le renard
	06	L'hallali par terre	12	La marche de vènerie	18	Les honneurs	24	Le lièvre
							25	Le lapin

II.2 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

II.2.1 Passage des concurrents

II.2.1.1 Épreuves « APPELÉES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés. L'ordre de passage est déterminé aléatoirement et informatiquement.

II.2.1.2 Épreuves « NON APPELÉES » :

Les horaires de début et de fin de l'épreuve sont précisés dans le planning. Les concurrents peuvent se présenter à tout moment dans cette plage horaire.

II.2.1.3 Épreuves par « POULES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés par les concurrents. Tous les sonneurs se présentent, avec leur carte d'adhérent FITF, au commissaire en charge de l'épreuve.

II.2.2 Nature des fanfares

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares et indifféremment sur des fanfares "IMPOSÉES" et/ou "AU CHOIX".

Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs fanfares, elles sont exécutées en plusieurs étapes soit au même jury, soit à des jurys différents.

II.2.2.1 Fanfares dites « IMPOSÉES » par la F.I.T.F. sont issues :

- Soit des 62 fanfares "de vènerie".
- Soit des fanfares choisies par la commission académique et qui sont portées à la connaissance des membres de la F.I.T.F. en temps opportun avant le concours.

II.2.2.2 Fanfares dites « AU CHOIX » ou « AU CHOIX INTEGRAL »

Elles sont laissées à l'initiative des concurrents.

- La fanfare « AU CHOIX » doit faire partie **de la liste des fanfares imposables (paragraphe II.1.1)**
- La fanfare « AU CHOIX INTEGRAL », fait partie de l'ensemble du répertoire des fanfares de trompe de chasse.
 - **Les fanfares non publiées dans le « Recueil FITF 2002 » devront être envoyées aux commissions « concours » et « académique » pour validation via le secrétariat FITF secretariat@fitf.org un mois avant ledit concours.**
 - La partition devra être remise au jury sur le lieu du concours au début de l'épreuve

II.2.3 Forme des épreuves

Les épreuves peuvent se dérouler sous deux formes distinctes :

II.2.3.1 Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

Les concurrents sont répartis en "POULES". À l'issue de l'audition de chaque poule, le jury sélectionne un nombre de concurrents. Les autres sont, soit éliminés, soit repris pour un autre tour de poule, en fonction des épreuves. L'opération peut être répétée plusieurs fois.

II.2.3.2 Sous forme de "CLASSEMENTS"

Les concurrents sont jugés les uns à la suite des autres, ou par série puis, la commission informatique exploite l'ensemble des notations pour publier le classement final des concurrents.

II.3 JUGEMENT DES ÉPREUVES

II.3.1 Principes

Chaque juge analyse la prestation, en fonction des cinq critères objectifs suivants :

- Le son
- La technique
- Le style
- Le tempo
- Appréciation générale

La qualité de la prestation est alors évaluée pour l'ensemble de ces critères par une note unique sur une feuille de jugement ou par une place sur une tablette.

II.3.2 Notations spécifiques appliquées à toutes les fanfares de toutes les épreuves

Les règles suivantes sont appliquées **par les juges de l'épreuve** en cas de :

- | | |
|---|---|
| - Fanfare sonnée différente de celle annoncée : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Fanfare au choix hors listes des imposables : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Changement de fanfare pendant l'exécution : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Fanfare non exécutée dans son intégralité : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Fanfare sonnée dans une autre tonalité : | déclassement du concurrent sur la fanfare concernée |
| - Mauvais départ et reprise : | pénalité de 5 points sur la fanfare concernée. |

II.3.3 Notations spécifiques appliquées aux seules fanfares imposées

Les règles suivantes sont appliquées **par le juge musique, sous le contrôle du président du jury** en cas d'erreur de texte.

Définition des « erreurs de textes » :

Pour le Festival, elles seront de trois types :

1/ Erreur de note. Exemples :

- Do à la place d'un ré sur les Animaux en Compagnie (3e phrase).
- Mi à la place d'un sol sur la Marche de Vénérerie (3e et 4e phrases).

2/ Respect des noires pointées :

- Les noires pointées devront être respectées scrupuleusement soit 1 temps en ternaire (3/8, 6/8, etc...).
- Cependant, le sonneur peut remplacer celle-ci par un double tayaut qui ne sera pas sanctionné

2/ Phrase coupée lorsqu'elle est écrite tenue. Exemple « Le Débouché ».

3/ Phrase tenue lorsqu'elle est écrite coupée. Exemple « L'Adieu des Piqueurs ».

N.B. : Faire un piqué suivi d'un double tayaut lorsqu'est écrite une noire pointée (ex : la Laie) ne sera pas considérée comme une erreur de texte, mais comme une interprétation.

Barème de sanction :

Les erreurs de texte ci-dessus énumérées seront sanctionnées par : 1 point de pénalité

Si elles se répètent où se cumulent :

2 points de pénalité

Exemples :

Dans une fanfare à 6 phrases où les phrases 1, 2, 5 et 6 sont identiques et où le concurrent fait la même erreur de note dans 2, 3 ou 4 de ces phrases : 2 points de pénalité.

Deux erreurs de note différentes, ou une erreur de note et une phrase coupée lorsqu'elle est écrite tenue, entraîneront l'application de 2 points de pénalités.

Prise en compte dans le classement :

La prise en compte dans le classement se fera de la manière suivante :

- 1/ Établissement du classement pour une poule ou une épreuve donnée.
- 2/ Intervention du juge musique, sous le contrôle du président du jury, pour affecter les éventuelles pénalités aux concurrents concernés.
- 3/ Modification éventuelle du classement selon le barème de sanction.
- 4/ Annonce du résultat de la poule ou de l'épreuve.

II.3.4 Exploitation des jugements

Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

La commission informatique recueille sur place le classement de chaque juge. Après exploitation des résultats, sont sélectionnés les concurrents les mieux classés. Les autres candidats sont soit éliminés, soit repris pour un autre tour de poule, en fonction des épreuves.

Sous forme de "CLASSEMENTS"

La commission informatique détermine le classement des concurrents pour chaque juge et en fait une synthèse. En cas d'égalité, le classement du président du jury est prépondérant.

III.1 BREVET DU SONNEUR

Accès : Réservé aux sonneurs non brevetés à jour de leur cotisation concurrent ou jeune. Le candidat doit porter une tenue correcte.

Pour obtenir le brevet du sonneur, les candidats doivent avoir **validé les modules d'évaluations et réussi l'épreuve sonnée.**

Les cinq modules préparatoires à l'examen sont les suivants :

III.1.1 Module Répertoire

III.1.2 Module Son & Vibrato

III.1.3 Module Piqués

III.1.4 Module Tayauts

Le détail des modules est présenté dans le document « Explications réformes FITF 2026 », accessible depuis l'espace adhérent du site fitf.org, dans les documents officiels/Validations des Acquis.

III.1.5 Déroulement des Épreuves « Modules »

Les candidats ne peuvent se présenter à des sessions d'évaluation que **trois fois par an**.

L'évaluation d'un module n'est possible qu'après l'obtention du précédent.

Un module validé reste acquis sans limite de durée.

Les examinateurs valident ou non les modules après concertation.

La décision du jury, à l'issue du passage du ou des modules, est signifiée immédiatement au candidat. Le jury pourra être amené à commenter succinctement la qualité de chacun des critères d'appréciation.

Muni de la validation de ces modules, le sonneur pourra se présenter, le jour même à l'examen du Brevet du Sonneur (épreuve sonnée) si les conditions du concours le permettent ou lors d'un autre concours FITF.

III.1.6 Examen du Brevet du Sonneur

Les candidats ne peuvent se présenter à des sessions d'examen du brevet que **trois fois par an**.

Le candidat présente une fanfare (au choix dans la liste des fanfares imposables à l'examen du BS) sur laquelle il doit démontrer la maîtrise des précédents modules : précision des attaques, justesse, propreté du son, volume forte, vibrato, piqués et tayauts distincts. Les critères suivants sont également évalués : fluidité d'exécution et tempo.

III.1.7 Brevet par voie directe

Le candidat peut opter pour le « Brevet par voie directe » s'il ne souhaite pas suivre la voie didactique par modules. Il présente toutefois le module "Répertoire" et, en cas de validation, accède directement à l'examen : il sonne une fanfare (une seule tentative), tirée au sort dans la liste des fanfares imposables à l'examen du BS, destinée à démontrer la maîtrise des critères évalués dans les modules « Son & vibrato », « Piqués » et « Tayauts » ainsi que des exigences de l'épreuve finale : fluidité d'exécution et tempo.

Cette modalité ne peut être tentée **qu'une seule fois par an**. En cas d'échec, le candidat devra représenter l'intégralité du Brevet (y compris le module "Répertoire" s'il a été réussi) par voie didactique (modules et examen), lors d'une séance d'évaluation ultérieure.

III.1.8 Résultats

La validation des modules et la réussite à l'épreuve sonnée, permet de déclarer les candidats « Titulaires du BREVET DU SONNEUR ». Ils sont alors admis en 5e catégorie, mais ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 5e catégorie de ce championnat International.

III.2 ÉPREUVES GÉNÉRALES

III.2.1 Généralités des épreuves Championnat solo catégorie 5, 4, 3, 2

Déroulement des épreuves de « Sélection » :

Elles se dérouleront sous forme de coupe, réparties éventuellement en plusieurs jurys.

Au premier tour, les sonneurs seront répartis en X poules et jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie choisie par la commission Concours et publiée sur le site FITF. Selon le nombre de poules, X sonneurs seront retenus pour la finale. Les sonneurs non sélectionnés pour la finale participeront au second tour de sélection.

Au second tour, les sonneurs seront jugés sur une fanfare de leur choix prise **dans la liste des fanfares imposables**.

X sonneurs seront sélectionnés pour la finale.

Selon le nombre d'inscrits, les épreuves de sélection pourront être supprimées, les concurrents accéderont alors directement à la finale.

À l'inverse, plusieurs tours pourront être nécessaires pour sélectionner les finalistes.

III.2.2 Championnat 5e catégorie :

Sélection : Les sélections se feront sur **2 tours** (voir (§ III.2.1).

Finale : les finalistes seront jugés sur une fanfare «AU CHOIX INTEGRAL», sous forme de classement. Le lauréat sera proclamé "VAINQUEUR DE LA 5e CATÉGORIE" de l'année. Les 10 premiers seront admis en 4^e catégorie et ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 4e catégorie de ce Festival international.

Les concurrents classés de la 11e à la 20e place de la finale pourront se présenter devant le jury de Validation des Acquis (VDA) afin de prétendre à un passage en 4e catégorie.

III.2.3 Championnat 4e catégorie

Sélection : Les sélections se feront sur **2 tours** (voir (§ III.2.1).

Finale : les finalistes seront jugés sur une fanfare «AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement. Le lauréat sera proclamé "VAINQUEUR DE LA 4e CATÉGORIE" de l'année. Les 10 premiers seront admis en 3e catégorie et ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 3e catégorie de ce Festival international.

Les concurrents classés de la 11e à la 20e place de la finale pourront se présenter devant le jury de Validation des Acquis (VDA) afin de prétendre à un passage en 3e catégorie.

III.2.4 Championnat 3e catégorie

Sélection : Les sélections se feront sur **2 tours** (voir (§ III.2.1).

Finale : les finalistes seront jugés sur une fanfare «AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement. Le lauréat sera proclamé "VAINQUEUR DE LA 3e CATÉGORIE" de l'année. Les 10 premiers seront admis en 2e catégorie et ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 2e catégorie de ce festival international.

Les concurrents classés de la 11e à la 20e place de la finale pourront se présenter devant le jury de Validation des Acquis (VDA) afin de prétendre à un passage en 2e catégorie.

III.2.5 Championnat 2e catégorie

Sélection : Les sélections se feront sur **2 tours** (voir (§ III.2.1).

Finale : les finalistes seront jugés sur une fanfare «AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement. Le lauréat sera proclamé "VAINQUEUR DE LA 2e CATÉGORIE" de l'année. Les 5 premiers seront admis en 1re catégorie et ne pourront pas directement participer à l'épreuve de 1re catégorie de ce Festival international.

Les concurrents classés de la 6e à la 10e place de la finale pourront se présenter devant le jury de Validation des Acquis (VDA) afin de prétendre à un passage en 1re catégorie.

III.2.6 Championnat 1re catégorie – Championnat de France

Sélection : Elle sera jugée sous forme de classement sur la fanfare « IMPOSÉE » de la catégorie. Les 24 premiers (ajustables selon le nombre de concurrents) seront sélectionnés pour la demi-finale, les autres pour la petite finale.

Petite finale : Elle sera jugée sous forme de classement sur une fanfare «AU CHOIX INTEGRAL » ;
Le vainqueur accèdera à la demi-finale du championnat 1^{re} catégorie.

Demi-Finale : Les résultats obtenus à la fanfare de sélection seront repris en compte.

Les 25 concurrents seront jugés sur une fanfare de vénérie « AU CHOIX » prise **dans la liste des fanfares imposables**. Les 12 premiers accèderont à la finale.

Notes prises en compte : Sélection + Demi-finale : la note finale sera égale à la moyenne des 2 épreuves.

Finale : Les résultats obtenus à la fanfare de sélection et de la demi-finale seront repris en compte. Les 12 concurrents seront jugés sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ». (Cf. II.2.2.2).

Le titre de Champion de France sera attribué au concurrent obtenant, sur les trois épreuves (Sélection, Demi-finale, Finale), la moyenne la plus basse.

Le vainqueur sera proclamé "CHAMPION DE FRANCE" de l'année.

III.2.7 Championnat International

L'épreuve est disputée entre les Champions Internationaux et les Champions de France des concours fédéraux antérieurs. Le Champion de France de l'année **ne peut pas participer** au Championnat International Solo de ce festival international.

L'épreuve sera jugée sur trois fanfares :

- Une fanfare « de vénérie » au choix du concurrent prise **dans la liste des fanfares imposables**,
- Une fanfare « imposée »
- Une fanfare « au choix intégral ».

Le vainqueur sera proclamé « CHAMPION INTERNATIONAL » de l'année.

III.2.8 Championnat des Dames :

Accès : Toutes les concurrentes, brevetées ou non, à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

Sélection : L'épreuve se déroulera sous forme de coupe avec éliminations.

Les sonneuses seront réparties en X poules (selon le nombre de participantes) et jugées sur une fanfare de leur choix prise **dans la liste des fanfares imposables**. À l'issue, X concurrentes seront sélectionnées pour la demi-finale.

Demi-finale : Les concurrentes sélectionnées interpréteront et seront jugées sur la fanfare imposée de l'épreuve, choisie par la commission académique et publiée sur le site FITF.

Finale : Les 4 concurrentes sélectionnées (nombre ajustable si besoin) interpréteront et seront jugées sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».

La victorieuse sera désignée la « CHAMPIONNE des DAMES » de l'année.

III.2.9 Coupe FITF « avec passage de catégorie »

Accès : Tous les sonneurs brevetés, sélectionnés ou non pour le concours international, ayant participé ou non aux épreuves générales solos du samedi, sans distinction de catégories et ayant la cotisation concurrent ou jeune.

Cette épreuve n'est pas ouverte aux sonneurs ayant acquis le titre de Champion de France lors de précédents concours ou du même concours. L'inscription à cette épreuve n'est plus obligatoire sur le site FITF.

Les concurrents s'inscriront sur le lieu du concours le dimanche matin au secrétariat ou stand FITF AVANT 11 heures.

Les sonneurs qui auraient changé de catégorie à l'occasion des épreuves du samedi, participeront à la coupe FITF, en tant que sonneur de leur nouvelle catégorie.

Jugement : L'épreuve sera jugée sous forme de COUPE par ELIMINATION. En fonction du nombre de concurrents, les premiers tours de coupe pourront être jugés sur plusieurs jurys.

Préparation des poules :

Selon le nombre de concurrents, un minimum de 25 % sera sélectionné par poule pour le tour suivant. À compter des 16e de finale, 50 % des candidats seront sélectionnés pour le tour suivant.

L'épreuve sera jugée sur une succession de fanfares de « Vénérie » dans la liste des fanfares d'animaux et de circonstances (les 63 imposables), à l'exception de la finale jugée sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».

Le lauréat de l'épreuve sera proclamé « VAINQUEUR DE LA COUPE FITF » de l'année.

Passage de catégories :

- Il sera possible de changer de catégories à l'occasion de cette coupe FITF. Le passage sera possible à chaque tour de coupe, à raison d'une seule catégorie par tour.
- Le passage de catégorie sera subordonné au respect des 4 conditions cumulatives suivantes :
 - **La poule doit être complète (aucun désistement, aucune absence).**
 - Le sonneur doit être sélectionné pour le tour suivant.
 - Que la catégorie FITF du sonneur soit supérieure à la moyenne des catégories de la poule (au sens mathématique, soit 4e catégorie > à 3e catégorie).
 - Que la différence entre la catégorie du sonneur et la moyenne des catégories de la poule soit supérieure ou égale à 0,6.

Exemples :

Critères	Sélectionné pour le tour suivant	Catégorie FITF du candidat	Moyenne des catégories de la poule	Passage d'une catégorie FITF
Exemple 1	Non	Indifférente		NON
Exemple 2	Oui	5ème	3,80	OUI
Exemple 3	Oui	4ème	3,50	NON
Exemple 4	Oui	4ème	3,20	OUI
Exemple 5	Oui	3ème	1,60	OUI
Exemple 6	Oui	2ème	1,60	NON
Exemple 7	Oui	2ème	1,20	OUI

Un sonneur qui aura changé de catégorie lors de l'un des tours de la coupe FITF, continuera à participer à cette coupe FITF dans sa nouvelle catégorie. Sous réserve de remplir les 4 critères exposés ci-dessus, il pourra changer de catégorie une ou plusieurs nouvelles fois.

III.3 ÉPREUVES PARTICULIÈRES

III.3.1 Épreuve Louvarts

Accès : Tous les sonneurs âgés de 14 ans moins un jour, le jour de l'épreuve, quel que soit leur type de cotisation.

L'épreuve sera jugée sous forme de classement sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».

Le lauréat de la finale sera déclaré « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE LOUVARTS » de l'année.

III.3.2 Championnat Débutants

Accès : Tous les sonneurs non brevetés à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

Participation de 10 € pour les non-adhérents pour la première année, à régler au moment de l'inscription auprès du secrétariat FITF. **Cette formule donne accès à l'espace adhérent pour l'année en cours.**

Sélection : L'épreuve se déroulera sous forme de coupe avec éliminations.

Les sonneurs seront répartis en X poules (selon le nombre de participants) et jugés sur une fanfare « AU CHOIX » prise **dans la liste des fanfares imposables.**

Le jury retiendra x concurrents pour participer la finale.

Finale : les finalistes seront jugés sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement.

Le lauréat sera déclaré "VAINQUEUR DU CHAMPIONNAT DÉBUTANTS" de l'année.

III.3.3 Championnat Vétérans

Accès : Tous les sonneurs, brevetés ou non, âgés de 60 ans et plus au jour de l'épreuve et à jour de leur cotisation concurrent.

- L'épreuve sera jugée sous forme de classement sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».
- À l'issue de cette épreuve, le classement et les lauréats seront répartis en deux catégories :
 - « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégories 3^e- 4^e -5^e et débutants
 - « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégories 1^e- 2^e.

III.4 EXAMEN DE PASSAGE DE CATEGORIE PAR VALIDATION DES ACQUIS

Cet examen est ouvert lors de ce Festival international aux candidats qui se seront présentés à l'épreuve de leur catégorie et qui auront été classés immédiatement après les candidats passés dans la catégorie supérieure lors de ce Festival International.

Les candidats autorisés à présenter la VDA sont :

Passage

5e vers 4e catégorie
4e vers 3e catégorie
3e vers 2e catégorie
2e vers 1ère catégorie

Candidats classés

de la 11e à la 20e place de la finale
de la 11e à la 20e place de la finale
de la 11e à la 20e place de la finale
de la 6e à la 10e place de la finale

Déroulement de l'examen

Les candidats sont auditionnés individuellement devant un jury spécialement constitué pour les passages de catégories par VDA. Chaque candidat interprète une fanfare tirée au sort dans la liste officielle correspondant à sa catégorie.

	5° cat. pour passage en 4° cat. :	4° cat. pour passage en 3° cat. :	3° cat. pour passage en 2° cat. :	2° cat. pour passage en 1° cat. :
1	Le chevreuil	Les animaux en compagnie	Les adieux des maîtres	L'adieu des piqueux
2	Le daim	L'arrivée au rdv	L'appel fanfaré des maîtres	Le daim blanc
3	Le daguet	Le bât l'eau	La calèche des dames	Le départ du RDV
4	Le débouché	La biche	Le chevreuil de Bourgogne	Le change
5	Le départ pour la chasse	Le blaireau	Le dix cors jeunement	Le changement de forêt
6	L'hallali par terre	L'hallali sur pied	Le loup	La curée
7	Le laissé-courre royal	Les honneurs	La louve	Le grand sanglier
8	Le lancé	Le louvard	Le passer l'eau en barque	Le lapin
9	La rentrée au château	La marche de vénerie	La plaine	La laie
10	Le retour de la chasse	Le nouveau départ	Le renard	Le lièvre
11	La retraite manquée	Le passage du chemin de fer	La rentrée au chenil	Le réveil
12	Le sanglier	Le relancé à vue suivi d'un bien allé	La royale	Le terré du blaireau
13	La sortie de l'eau suivi d'un bien allé	Le rembuché	La Saint Hubert	Le terré du renard
14	Le vol ce l'est	La retraite de grâce	La sortie du chenil	La tête bizarre
15	La 4° tête	La retraite prise	La 3° tête	
16		La 2° tête	La 4° tête bourbon	
17			La vue	

Deux Exigences particulières :**1. Passage de la 5e à la 4e catégorie**

Avant de sonner le candidat devra chanter la fanfare tirée au sort, en respectant les exigences suivantes :

- justesse de l'intonation ;
- stabilité du son de voix ;
- articulations claires et fluides conformes au ton de vénérie ;
- finales vibrées.

La non-validation de ce module entraîne l'arrêt immédiat de l'épreuve. Le candidat se verra éliminé et ne sera pas autorisé à présenter cette fanfare.

La fanfare chantée et sonnée sera la même.

2. Passage de la 2e à la 1re catégorie

Le candidat interprétera deux fanfares :

- une fanfare tirée au sort dans la liste officielle de la 2e catégorie ;
- une fanfare au choix.

S'il le souhaite, un temps de repos compris entre cinq et dix minutes pourra lui être accordé entre les deux interprétations.

III.5 EPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES**III.5.1 Championnat de Duos 3^e, 4^e et 5^e catégorie et débutants**

Accès : Strictement réservé aux sonneurs de 3^e, 4^e et 5^e catégorie et débutants à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

- Chaque Sonneur ne pourra participer qu'à **un seul duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents seront jugés par poules sous forme « ELIMINATOIRE » sur une fanfare « IMPOSÉE » qui aura été publiée sur le site de la FITF. À l'issue, les 10 meilleurs duos seront sélectionnés pour la finale.

Finale : L'épreuve sera jugée sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement.

Le duo vainqueur sera proclamé "DUO CHAMPION 3^e, 4^e, et 5^e catégories "de l'année.

Notes prises en compte : Sélection + finale : la note finale sera égale à la moyenne des 2 épreuves.

Championnat de Seconde ^e, 4^e et 5^e catégorie et débutants :

La partie « seconde » sera jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 3^e, 4^e, et 5^e catégorie et débutants.

Le vainqueur sera proclamé « CHAMPION de SECONDE – Duo 3^e, 4^e, et 5^e catégorie et débutants » de l'année.

Notes prises en compte : Sélection + finale : la note finale sera égale à la moyenne des 2 épreuves.

III.5.2 Championnat de Duos 1^{re} et 2^e catégorie :

Accès : Strictement réservé aux sonneurs dont l'un des sonneurs est en 1^{re} ou 2^e catégorie quel que soit le pupitre.

Les concurrents devront être à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

- Chaque Sonneur ne pourra participer qu'à **un seul duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents seront jugés par poules sous forme « ELIMINATOIRE » sur une fanfare « IMPOSÉE » qui aura été publiée sur le site de la FITF. À l'issue, les 10 meilleurs duos seront sélectionnés pour la finale.

Finale : L'épreuve sera jugée sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL », sous forme de classement.

Le duo vainqueur sera proclamé « DUO CHAMPION 1^{re} et 2^e catégorie ».

Notes prises en compte : Sélection + finale : la note finale sera égale à la moyenne des 2 épreuves.

Championnat de Seconde 1^{re} et 2^e catégorie :

La partie « seconde » sera jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 1^{re} et 2^e catégorie.

Le vainqueur sera proclamé « CHAMPION de SECONDE – Duo 1^{re} et 2^e catégorie ».

Notes prises en compte : Sélection + finale : la note finale sera égale à la moyenne des 2 épreuves.

III.5.3 Championnat de France et International de Trios et de Basse

Accès : Tous sonneurs, toutes catégories à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul trio**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.
- Cette épreuve sert de support au jugement des épreuves de basse.

Championnat de France de Trios

Accessible à tous les trios dont le bassiste concourt pour le titre de Champion de France de basse.

- Les trios seront jugés sous la forme de « CLASSEMENT » sur une fanfare « IMPOSÉE » et sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».
- Les bassistes seront jugés lors de la même épreuve, sous la forme de « CLASSEMENT ».
- Le vainqueur de l'épreuve sera proclamé Champion de France de Trio.
- Le meilleur bassiste sera proclamé « CHAMPION DE FRANCE DE BASSE » de l'année.

Championnat International de Trios

Accessible à tous les trios dont le bassiste a été Champion de France de basse lors d'un concours fédéral antérieur.

- Les trios seront jugés sous la forme de « CLASSEMENT » sur une fanfare « IMPOSÉE » et sur une fanfare « AU CHOIX INTEGRAL ».
- Le vainqueur de l'épreuve sera proclamé Champion International de Trio.
- Les bassistes seront jugés lors de la même épreuve, sous la forme de « CLASSEMENT ».
- Le meilleur bassiste sera proclamé « CHAMPION INTERNATIONAL DE BASSE » de l'année.

IV.1 PALMARÈS

Les principaux résultats du concours fédéral seront annoncés ou affichés sur place à l'issue du concours, lors du palmarès général, excepté pour le Championnat de France et le Championnat International qui sont annoncés en fin d'épreuve. En outre, tous les résultats seront publiés dans la revue annuelle et sur le site internet de la F.I.T.F.

La proclamation du palmarès fait partie intégrante du concours. Les sonneurs sont tenus d'assister au palmarès, en tenue. Les prix et récompenses sont remis aux lauréats à la lecture du palmarès et ne pourront pas être récupérés après celui-ci. Les diplômes peuvent, soit être remis sur place, soit adressés ultérieurement aux lauréats.

IV.2 CHARTE DU CONCURRENT

Le concurrent s'engage à :

- Être ponctuel en respectant les horaires de présentation aux différentes épreuves sous peine d'exclusion.
- Porter une tenue de vènerie à l'exception du Brevet et des débutants pour lequel une tenue de ville est tolérée.
- Connaître le règlement général ou particulier en vigueur, et s'appliquer à le respecter.
- Se présenter en saluant le jury avant et après la prestation.
- Respecter et ne faire aucun commentaire sur les décisions du jury.
- Garder une attitude digne et respectueuse vis-à-vis du jury, des autres concurrents et du public.
- Être présent et en tenue à la lecture du palmarès.

IV.3 SANCTIONS

> Concurrents

Un concurrent qui conteste de façon inadaptée les résultats, qui a un comportement incorrect, agressif ou irrespectueux envers un juge, un jury, un organisateur ou la fédération sera sanctionné :

Il pourra être exclu du concours en cours et déclassé pour l'ensemble des épreuves auxquelles il aura participé par les organisateurs. Un compte rendu sera fait au plus vite au bureau de la FITF.

En cas de récidive, la commission Concours pourra proposer à la validation du conseil d'administration, une nouvelle sanction. Cette sanction pourra aller jusqu'à la radiation de la fédération

> Juges, moniteurs, organisateurs, délégués, mandataires, membres des commissions, administrateurs...

Rappel : Les juges, selon la charte juges FITF, sont tenus de :

Garder le secret absolu de leurs décisions.

Montrer une attitude la plus impassible et sereine possible, avant, pendant et après le concours vis-à-vis des concurrents, du public et des autres juges.

Ne faire aucun commentaire après le concours, en gardant son droit de réserve inhérent à sa fonction.

Toute personne ayant un mandat ou une fonction particulière au sein de la fédération ou lors d'une manifestation FITF

et qui aura des propos ou des comportements déplacés à l'égard d'un ou plusieurs adhérents sera sanctionnée. Le conseil d'administration aura toute latitude pour prendre la sanction adéquate. Celle-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive de ses fonctions ou de la Fédération.

> Réseaux sociaux

Pour toute diffusion par un adhérent ou l'un de ses proches sur les réseaux sociaux de commentaires déplacés, injurieux, calomnieux et contestataires à l'égard d'un juge, d'un jury, d'un organisateur ou de la fédération, la FITF pourra, en fonction de la gravité des propos diffusés, aller jusqu'à radier définitivement l'adhérent concerné.

En outre, la fédération se réserve le droit de poursuivre l'intéressé auprès du tribunal compétent en fonction de la gravité des propos diffusés.

IV.4 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les sonneurs ne doivent pas sonner en dehors des emprises réservées au concours sans l'accord de l'organisateur. Ils doivent respecter les lieux et ne pas laisser de déchets par terre.

IV.5 ASSURANCES

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la FITF ne souscrit pas d'assurance spécifique pour couvrir les accidents ou les vols en concours régional ou fédéral qui pourraient intervenir à l'occasion du concours.

Lorsqu'une épreuve à cheval est organisée, le participant doit être couvert par une assurance personnelle (Cf. Titre II, 3.7).

IV.6 INTERET GÉNÉRAL

La commission Concours est habilitée à examiner les problèmes qui lui seraient soumis, au mieux des intérêts généraux et particuliers de la FITF et des concurrents ou candidats. Elle sera chargée de régler les problèmes se rapportant à l'organisation des jurys ou à l'application du règlement.